

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4527, RUE BERRI ET AU 4522, RUE PONTIAC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0435 du 5 décembre 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à immeuble situé au 4527, rue Berri et au 4522, rue Pontiac.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 31 janvier 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser la requalification des façades et la construction d'une nouvelle clôture,

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 20 janvier 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx